

**ELABORATION**

**Arrêté le :**

1<sup>er</sup> Août 2022

**Approuvé le :**

**Exécutoire le :**

**PLU**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**VISA**

**Date :** 2 Août 2022

**Le Maire,  
Jean-Claude Clergue**

**Modifications - Révisions - Mises à jour**

**Notice AEP**

**6.2**



## **LE RÉSEAU D'EAU POTABLE**

La gestion de l'adduction et distribution en eau potable est assurée sur cinq des six communes par la régie d'eau potable du Pôle des Eaux du Carmausin.

La commune de Valderiès est alimentée par le SIAEP de Valence-Valderiès.

La régie d'eau potable du Pôle des Eaux du Carmausin a remplacé l'Ancienne Régie du Pôle des Eaux du Carmausin (12 300 abonnés sur 16 communes), l'ancienne Régie d'eau de Mirandol Bourgnounac (855 abonnés sur la commune), et l'ancien SIAEP de Pampelonne (1026 abonnés sur 3 communes).

Le Pôle des Eaux du Carmausin a vendu 1 398 206 m<sup>3</sup> en 2020.

Ce pôle est un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) a été créé par arrêté préfectoral en 2016 pour prendre effet début 2017. Il a été créé par la Communauté de Communes Carmausin - Ségala.

Son périmètre englobe la plupart des communes du territoire de la 3CS et compte près de 16 188 abonnés, soit environ 35 000 habitants.

Le PADD du SCoT évoque que «pour sécuriser la ressource en eau potable, il convient d'assurer l'interconnexion de la ressource des retenues de Fontbonne et de la Roucarié».

## **La production et le traitement**

Trois ressources sont situées sur les cinq communes alimentées par la régie d'eau potable du Pôle des Eaux du Carmausin :

- Barrage de Fontbonne (en partie sur les communes de Sainte-Gemme et de Pampelonne) qui contient 990 000m<sup>3</sup> d'eau
- Barrage de la Roucarié (présent sur les communes d'Almayrac, Trévien, Monestiés, Carmaux, et Sainte-Gemme) qui contient 5 600 000m<sup>3</sup> d'eau.
- Exhaure de Thuriès (sur la commune de Pampelonne)

A ces barrages sont associées trois stations de production :

- La station de production de la Roucarié qui peut produire jusqu'à 580m<sup>3</sup>/h. En 2019, le pôle des eaux du Carmausin Ségala a engagé la construction d'une nouvelle usine de traitement de l'eau à la Roucarié.
- La station de production de Fontbonne qui produit jusqu'à 250m<sup>3</sup>/h. Celle-ci cessera de fonctionner lorsque la nouvelle usine de la Roucarié entrera en service.
- La station de production de Pampelonne (Thuriès) qui produit jusqu'à 45m<sup>3</sup>/h

Notons que la ressource de la Roucarié deviendra la ressource principale du Pôle des Eaux à l'horizon 2023. Une nouvelle usine de traitement est en construction qui devrait

regrouper les productions de Fontbonne et de la Roucarié (capacité de traitement : 560m<sup>3</sup>/h). Ce projet doit permettre de répondre à plusieurs objectifs :

- Fournir en quantité tout au long de l'année une eau irréprochable en matière sanitaire
- Couvrir 85% des besoins en énergie pour la production d'eau par des énergies renouvelables (production photovoltaïque)
- Réduire les pertes en eau

Les communes de Pampelonne et Tanus seront toujours alimentées par l'exhaure de Thuriès.

En plus de ces trois ressources, le pôle des Eaux du Carmausin compte deux autres ressources :

- Le Forage de la Sigallarié (Commune de Cagnac-les-Mines).
- L'achat d'eau au SIAEP du Viaur (Via Mirandol-Bourgnounac)

## **La distribution**

Le réseau de distribution du Pôle des Eaux du Carmausin parcourt près de 800 Km sur 20 communes. La distribution de l'eau potable se fait au moyen de ce réseau qui relie les lieux de production aux points de stockage et d'utilisation.

- Le réseau primaire :

Il est constitué par des conduites de «transit». Ces dernières transportent l'eau vers les principaux réservoirs.

- Les canalisations secondaires :

Elles partent des châteaux d'eau et réservoirs afin d'alimenter les conduites locales;

- Les conduites locales :

Elles desservent les abonnés. Elles sont piquées sur les canalisations secondaires (ce que l'on appelle le branchement). Le compteur, permettant de relever la consommation de l'abonné, est posé sur cette dernière.

Dans chaque habitation, l'eau passe par un compteur qui enregistre la consommation des foyers.

## Les réservoirs

Tout au long du réseau de distribution, l'eau est stockée dans 50 réservoirs, soit un volume de stockage de 19 982m<sup>3</sup>.

On recense 8 réservoirs sur nos communes étudiées, répartis de la façon suivante:

- Monestiés : 5 réservoirs  
→ Canitrot : 120m<sup>3</sup>

→ Puech Blanc : 230m<sup>3</sup>

→ Salvetat : 170m<sup>3</sup>

→ La Borie Blanche : 2m<sup>3</sup>

→ La Redoulière : 150m<sup>3</sup>

- Sainte-Gemme : 6 réservoirs

→ Lacas : 80m<sup>3</sup>

→ Calmon : 100m<sup>3</sup>

→ Les Farguettes : 200m<sup>3</sup>

→ 3 Réservoirs sur la station de Fontbonne : 500m<sup>3</sup>, 300m<sup>3</sup> et 150m<sup>3</sup>

- Tanus : 2 réservoirs

→ Le Puech : 500m<sup>3</sup>

→ Les P Lanques : 500m<sup>3</sup>

- Pampelonne : 1 réservoir

→ Station de Thuriès : 500m<sup>3</sup>

Le Pôle des Eaux du Carmausin souligne que l'eau est globalement de bonne qualité, même si de légers problèmes de dépassements de limites de référence sont observés. Rappelons que la nouvelle usine de la Roucarié prévue pour 2022 garantira la qualité de l'eau en tout point du territoire d'alimentation.

Par ailleurs, il n'y a aucun problème de manque d'eau ou de points noirs particuliers sur le réseau.

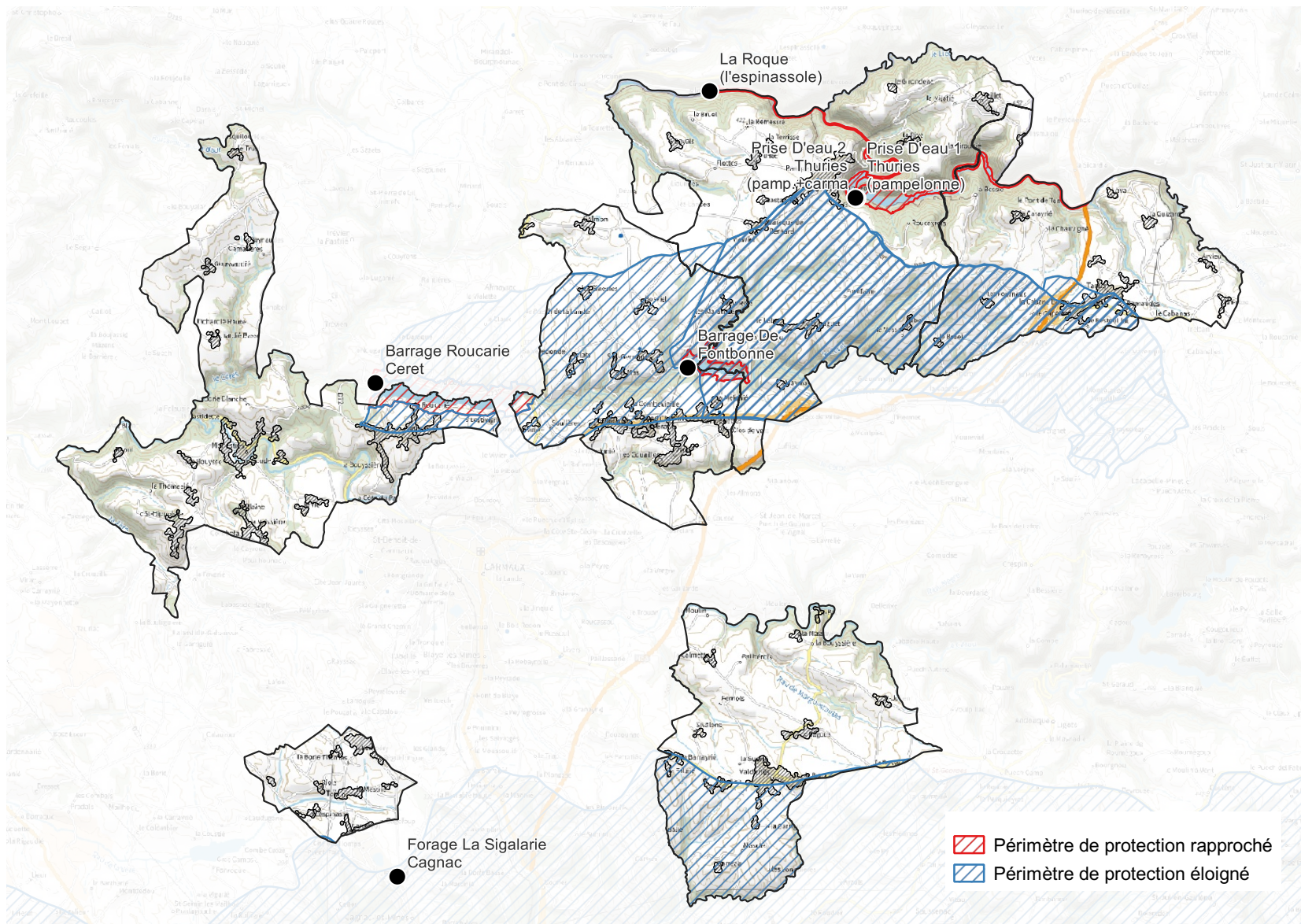
## Les périmètres de protection

Les commune de Monestiés, Sainte-Gemme, Pampelonne et Tanus sont concernées par des

périmètres de protection (cartes ci-après) :

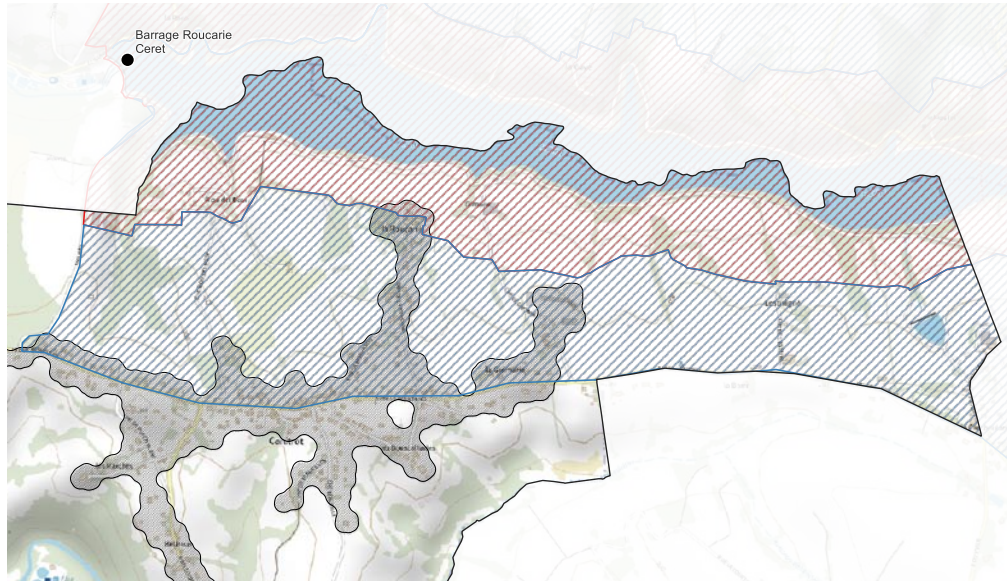
- Retenue de la Roucarié : DUP du 29 Novembre 2004. Les différents périmètres de protection liés à ce captage impactent notamment les communes de Sainte-Gemme et Pampelonne (en grande partie), Tanus (sur la partie Sud-Ouest) et Monestiés (au Nord de Canitrot)
- Retenue de Fontbonne : DUP du 20 Septembre 2004. Les différents périmètres de protection liés à ce captage impactent notamment les communes de Sainte-Gemme (sur sa façade Est), Pampelonne (en grande partie) et Tanus (sur la partie Sud-Ouest)
- Exhaure de Thuriès : DUP du 19 Septembre 2005. Les différents périmètres de protection liés à ce captage impactent notamment les communes de Pampelonne et Tanus (sur la vallée du Viaur notamment)
- Moulin de La Roque (L'Espinassole) : DUP du 28 Novembre 2000. Les différents périmètres de protection liés à ce captage impactent notamment la commune de Pampelonne (sur la vallée du Viaur, en aval de l'Exhaure de Thuriès)

**PROTECTION RÉGLEMENTAIRE SUR LES COMMUNES DE MONESTIÉS, SAINTE-GENNE, PAMPELONNE, TAÏX, TANUS ET VALDERIÉS**

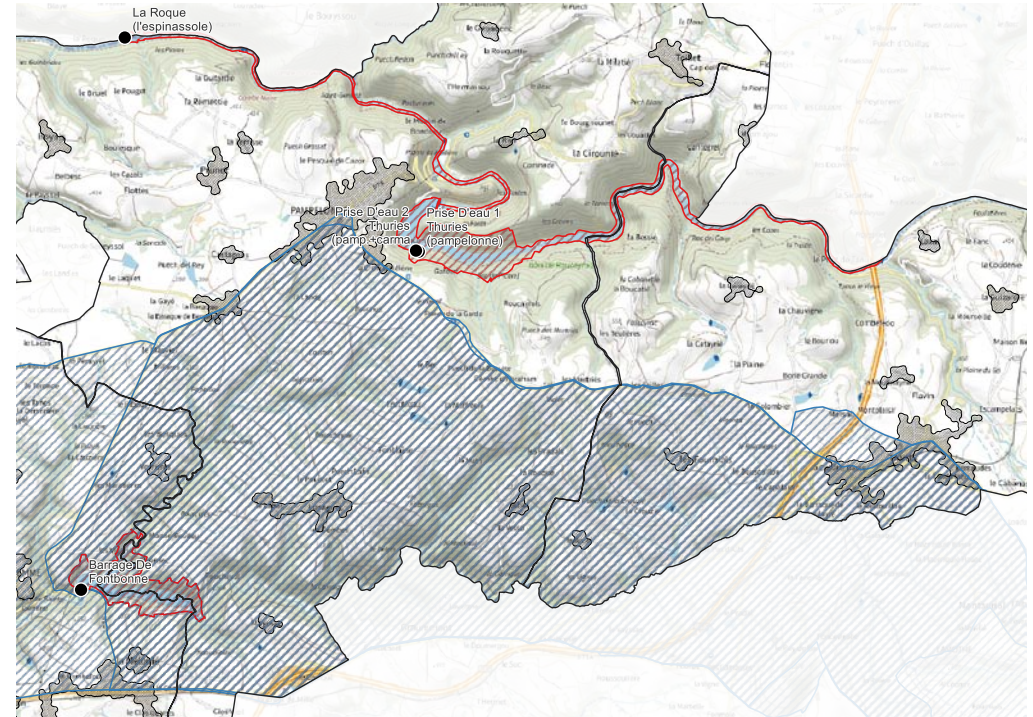


Source : ARS Occitanie

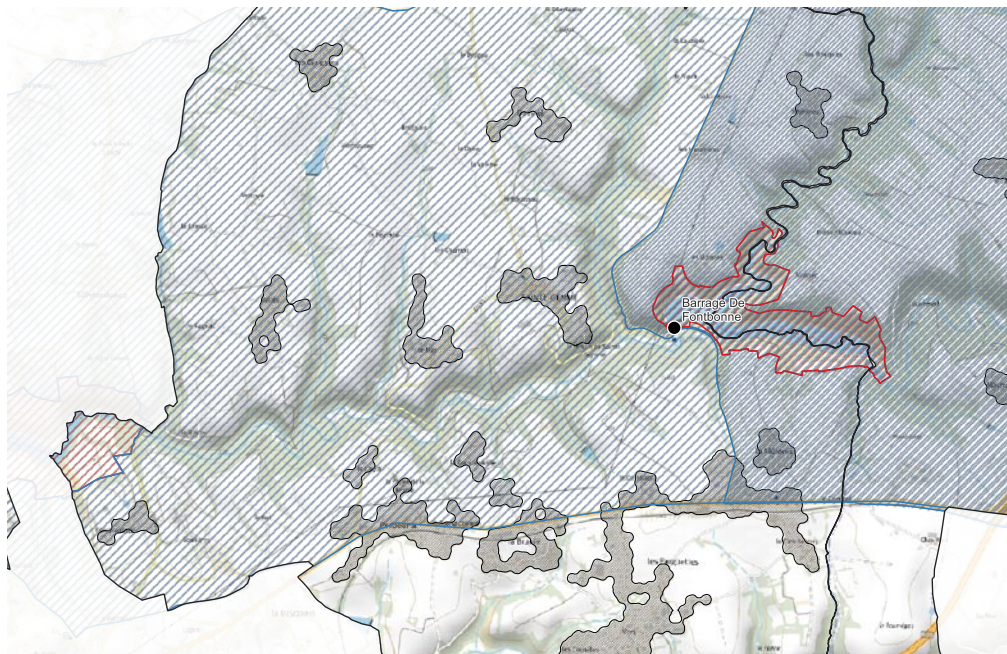
### PROTECTION RÉGLEMENTAIRE SUR MONESTIÉS



### PROTECTION RÉGLEMENTAIRE SUR TANUS ET PAMPOLONNE



### PROTECTION RÉGLEMENTAIRE SUR SAINTE-GEMME



### PROTECTION RÉGLEMENTAIRE SUR VALDERIÈS



## **LA DÉFENSE INCENDIE**

La défense incendie relève de la responsabilité communale. Il incombe donc aux communes de s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la gestion des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie.

Le SDIS du Tarn dispose de 244 sapeurs-pompiers professionnels, et 1 122 sapeurs-pompiers volontaires.

Les moyens de lutte contre les feux de forêt sont constitués de 39 véhicules :

- 28 Camions Citernes Feux de Forêts (CCFM) ayant une capacité de 2000 à 3000 litres
- 7 Camions Citernes Ruraux (CCR), d'une capacité 2000 à 3000 litres
- 4 Camions Citernes Feux de Forêts Super (CCFS) ayant une capacité de 8000 litres.

Le SDIS se trouvant sur le territoire de la 3CS est celui de Carmaux qui dispose de Camions Citernes Feux de Forêts Super et de Camions Citernes Feux de Forêts (Source : Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies du Tarn). Toutefois, pour des raisons d'accessibilité du risque, le secteur de Teillet sur la commune de Pampelonne est couvert en premier appel par un Centre de Secours d'Aveyron (CS de Naucelle).

La circulaire interministérielle du 10/12/1951

est abrogée depuis l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 qui a introduit le Référentiel National de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

En parallèle et conformément au décret du 27 février 2015 (qui a introduit de nouveaux articles au Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT), un RDDECI (Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie) a été arrêté par le préfet du Tarn le 10 novembre 2016.

Ce RDDECI, élaboré par le SDIS, définit notamment les grilles de couverture du risque (Risque courant - Risque particulier) avec débit, volume, distance, durée, les solutions techniques et les missions relevant des différents acteurs (service public de la DECI, SDIS...).

Pour la détermination des catégories de risques par le RDDECI, outre les caractéristiques des bâtiments, leur environnement immédiat est également pris en compte, par exemple, pour intégrer le risque de propagation en provenance ou en direction d'un espace naturel (risque feu de forêt notamment) ou en provenance d'un site industriel.

Selon les données du SDIS du Tarn, on recense des PEI (points d'eau incendie) sur les

communes (cf. tableaux page suivante).

Après analyse des éléments, la répartition et le nombre des PEI des communes actuelle la couverture des risques n'est pas homogène. Les communes de Pampelonne, Sainte-Gemme et Tanus ont des débits et/ou des pressions de leur PEI présentant des «anomalies». Ainsi, il est nécessaire de se rapprocher du gestionnaire des réseaux d'eau pour identifier les zones qui ne permettent pas d'implanter des PEI sous pression.

Les zones urbanisées des PLU doivent disposer d'équipements publics adaptés (existants ou en cours de réalisation) dont ceux concourant à la défense contre les incendies. Pour les zones à urbaniser, les équipements publics situés à proximité doivent avoir une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de chaque zone. Le maire doit s'assurer de la cohérence entre les contraintes imposées à chacune des zones et la défense incendie imposée par le RDDECI (source RDDECI Tarn).

Dans une logique de préservation des ressources naturelles et notamment en eau, le PLU peut contribuer à favoriser des actions visant au stockage de l'eau en période de précipitation :

- Récupération des eaux de pluies pour

l'arrosage (intégration au corps de bâtiments) ;

- Retenue d'eau contribuant à la lutte contre l'incendie, notamment pour les exploitations agricoles...
- Traitement de l'eau pluviale sur la parcelle par la mise en place de noues ou jardin en creux.

De manière à consolider la lutte contre l'incendie, le règlement du PLU pourra imposer que des citernes ou retenues d'eau soit créées et mises à la disposition des secours, notamment dans le cas des bâtiments à vocation agricole isolés.

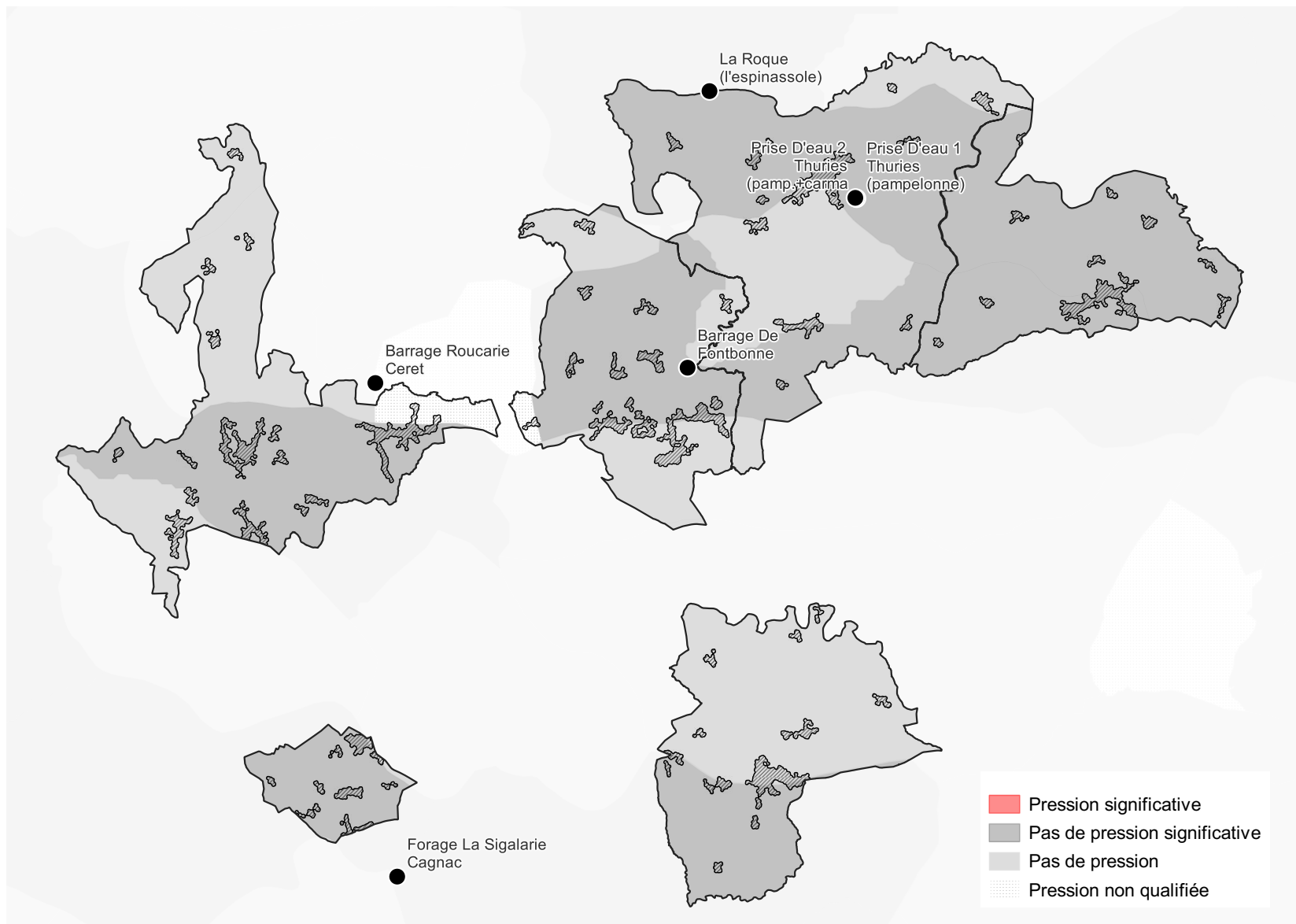
Commune	Type de l'hydratant	Localisation	Pression statique (bars)	Débit sous 1 bar (m³/h)	Etat de fonctionnement
PAMPELONNE	Poteau incendie	PLACE DU FOIRAIL	6	57.00	Disponible
	Poteau incendie	BIBEL	4	17.00	Indisponible
	Poteau incendie	MONSEC	9.8	14.00	
	Poteau incendie	MAFFRESIE	7	14.00	
	Poteau incendie	LUNAGUET	5.1	22.00	Emploi restreint
	Poteau incendie	LA REMESSIE	5.1	29.00	
	Poteau incendie	CASTAGNES	7	57.00	Disponible
	Poteau incendie	BOYALS	8.9	28.00	Indisponible
	Poteau incendie	COMBE D'ABRAHAM	2.2	53.00	Disponible
	Poteau incendie	LA BARAQUE DE BERNARD	9	79.00	Indisponible
	Poteau incendie	PRUNET	8.7	66.00	
	Poteau incendie	VILLAGE DE PAMPELONNE	5.3	55.00	Disponible
	Poteau incendie	FONTFAINE	2.4	14.00	Indisponible
	Poteau incendie	MAISON DE RETRAITE DE PAMPELONNE	7.2	59.00	Disponible
	Poteau incendie	RUE AL CLOUTET	5.1	31.00	Emploi restreint
	Poteau incendie	LE BRUEL	9.9	19.00	Indisponible
	Poteau incendie	LOTISSEMENT DE LA PIERRE BLANCHE	5	44.00	Emploi restreint
	Poteau incendie	LOTISSEMENT LE PRES DE MAFFRE	6	54.00	Disponible
	Poteau incendie	ZI DE LA CROIX DES MILLES	4.6	87.00	
	Poteau incendie	ZI DE LA CROIX DES MILLES	5.5	83.00	Indisponible
Poteau incendie	ZI DE LA CROIX DES MILLES	14.8	138.00		

Commune	Type de l'hydratant	Localisation	Pression statique (bars)	Débit sous 1 bar (m³/h)	Etat de fonctionnement
MONESTIES	Poteau incendie	CANITROT	3	11.00	Indisponible
	Poteau incendie	VILLAGE MONESTIES SUR CEROU	3	80.00	Disponible
	Poteau incendie	ROUTE COMMUNALE DES ECOLES	4	110.00	
	Poteau incendie	ROUTE DEPARTEMENTALE DE CORDES	4	150.00	
	Poteau incendie	RIOU DEL BOSC	7	13.00	Indisponible
	Poteau incendie	ROUTE DEPARTEMENTALE RD91 ROUTE DE CARMAUX	3	108.00	Disponible
	Poteau incendie	LA VAYSSIÈRE	2	68.00	
	Poteau incendie	LA BORIE DE GROC	2	44.00	Emploi restreint
	Poteau incendie	LA GOUSSAUDIE	1	26.00	
	Poteau incendie	RAYNAUDES	1	35.00	
	Poteau incendie	JEAN GRAND	9	80.00	Indisponible
	Poteau incendie	LE VIC	9	70.00	
	Poteau incendie	PLACE DE L' EGLISE	3	93.00	Disponible
	Poteau incendie	LA GARRIGUE (AVANT ST HIPPOLYTE)	3	63.00	
	Poteau incendie	MAISON DE RETRAITE PLAISANCE	4	118.00	
Poteau incendie	LA BOUYSSIÈRE	5	13.00	Indisponible	
VALDERIES	Poteau incendie	CASERNE GENDARMERIE	5	43.00	Emploi restreint
	Poteau incendie	ECOLE PRIMAIRE DE VALDERIES	5	44.00	
	Poteau incendie	LOTISSEMENT DU MAS VIEL	5	36.00	
	Poteau incendie	BEGOUS			Indisponible
	Bouche incendie	RUE JEAN MOULIN	5	38.00	Emploi restreint



Commune	Type de l'hydratant	Localisation	Pression statique (bars)	Débit sous 1 bar (m³/h)	Etat de fonctionnement
TAIX	Poteau incendie	ROUTE DEPARTEMENTALE RD90	6	53.00	Disponible
	Poteau incendie	LA MESTRIE	5	40.00	Emploi restreint
	Poteau incendie	REGUELONGUE	2	55.00	Disponible
	Poteau incendie	ROUTE DE LEMPERY	2	79.00	Disponible
	Poteau incendie	LA PLANE	5	45.00	Emploi restreint
TANUS	Poteau incendie	LE BRUEL	3.8	11.00	Indisponible
	Poteau incendie	LES FOURNIALS	9	23.00	
	Poteau incendie	LAVAL	9.8	19.00	
	Poteau incendie	LA GUIZARDIE	2.2	5.00	
	Poteau incendie	ROUTE DEPARTEMENTALE RD53	8.5	55.00	
	Poteau incendie	LE CAPELARD	11	80.00	Disponible
	Poteau incendie	CULTE EGLISE DE TANUS	12.5	92.00	
	Poteau incendie	LA CABANE BASSE	4.6	102.00	
	Poteau incendie	PLACE HALLE DU FOIRAIL	4	35.00	
	Poteau incendie	Impasse de la Bouriette	4.6	56.00	
	Poteau incendie	RUE DE PUECH REDON	13.3	76.00	
SAINTE-GEMME	Poteau incendie	VILLAGE DE STE GEMME	6	59.00	Disponible
	Poteau incendie	LES GINESTES	3	13.00	Indisponible
	Poteau incendie	CALMON	1	40.00	Emploi restreint
	Poteau incendie	ROUTE DEPARTEMENTALE RD988	4	41.00	Emploi restreint
	Poteau incendie	LES FARGUETTES	3	70.00	Disponible
	Poteau incendie	PLACE PLACE DE VERS	5	25.00	Emploi restreint
	Poteau incendie	LES FARGUETTES	3	76.00	Disponible

### PRESSION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU POTABLE SUR LES MASSES D'EAUX SUPERFICIELLES



Source : SDAGE Adour Garonne  
2022 - 2027